



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1032-2016/ARR/DJA

du : 22/04/2016

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 356-2015/ARR/DJA du 18 février 2015 portant désignation d'une personne qualifiée au sein du Haut-conseil du sport calédonien

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 356-2015/ARR/DJA du 18 février 2015 portant désignation d'une personne qualifiée au sein du Haut-conseil du sport calédonien ;

Vu le rapport n° 799-2016/ARR,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : (115) Au 2^{ème} alinéa de l'article 1 de l'arrêté du 18 février 2015 susvisé, les mots : « *M. Philippe Hardouin, directeur des sports et loisirs de la province Sud (DSL)* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud (DJS)* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.